



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} juillet 2024
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2024
26-29 août 2024, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Dialogue structuré sur le financement

**Examen annuel de la situation financière du Fonds
d'équipement des Nations Unies en 2023**

Rapport du Directeur général*

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un aperçu de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies à la fin de 2023 et de ses résultats financiers pour l'année. En 2023, la situation financière et les liquidités du Fonds sont restées globalement saines, malgré une diminution des produits et des charges (17 % et 13 %, respectivement). La diminution des produits est due à une hausse des remboursements aux donateurs et celle des charges est principalement due à une baisse de 14,6 millions de dollars des subventions et autres transferts.

* Comme indiqué dans la résolution [2321 \(XXII\)](#) de l'Assemblée générale, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement exerce les fonctions de directeur général du Fonds d'équipement des Nations Unies.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction et aperçu général	3
II. Principales données financières pour 2023	3
A. Vue d'ensemble de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies . . .	3
B. Produits	3
C. Charges	4
D. Autres	5
III. Partenariats	6

I. Introduction et aperçu général

1. On trouvera dans le présent rapport un aperçu de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) à la fin de 2023 et de ses résultats financiers pour l'année. En 2023, la situation financière et les liquidités du Fonds sont restées globalement saines, malgré une diminution des produits et des charges (17 % et 13 %, respectivement). La diminution des produits est due à une hausse des remboursements aux donateurs et celle des charges est principalement due à une baisse de 14,6 millions de dollars des subventions et autres transferts.

2. En 2023, le FENU a mené des activités dans 41 des 46 pays les moins avancés, s'appuyant sur son mandat en matière d'investissement pour favoriser une croissance inclusive dans ces pays. Dans le cadre de ce mandat et grâce à ses instruments en la matière, il propose aux consommateurs les plus isolés des solutions de financement reposant sur des principes d'inclusion financière et d'investissements localisés, qui permettent de débloquent des ressources publiques et privées, en particulier au niveau national, le but étant de réduire la pauvreté et de stimuler le développement économique local.

II. Principales données financières pour 2023

A. Vue d'ensemble de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies

Tableau 1

Situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (2022-2023)

(En millions de dollars des États-Unis)

	2023	2022	Augmentation/ (diminution)	Variation (en %)
Produits	168	202	(34)	(17)
Charges	101	116	(15)	(13)
Excédent	67	86	(19)	(22)
Actif	485	417	68	16
Passif	24	19	5	26
Actif net	461	398	63	16
<u>Composition :</u>				
Excédent cumulé	453	391	62	16
Réserves	8	7	1	14
	461	398	63	16

B. Produits

3. Le montant total des produits a diminué de 17 %, s'établissant à 168 millions de dollars (contre 202 millions en 2022), principalement en raison d'une hausse des remboursements aux donateurs, qui sont passés de 0,4 million de dollars en 2022 à 51,5 millions en 2023, comme expliqué au paragraphe 5. Le montant des contributions, qui s'est élevé à 158 millions de dollars (contre 199 millions en 2022),

représentait 94 % du total des produits, les 6 % restant étant pour l'essentiel constitués par les produits des placements et les produits accessoires.

4. Si la méthode comptable permet au FENU de constater en produits la valeur totale des accords relatifs aux contributions (dont les accords pluriannuels) l'année où l'accord est conclu, son Règlement financier et ses règles de gestion financière ne l'autorisent pas à dépenser plus que le montant des sommes reçues. Par conséquent, dans les sections suivantes du présent rapport, les « contributions annuelles » sont présentées de façon à s'aligner sur les anciennes conventions de comptabilisation des produits (à savoir sommes reçues au cours de l'année considérée, plus montants à recevoir au cours de la même année).

Tableau 2

Produits du Fonds d'équipement des Nations Unies (2022-2023)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Ressources</i>	2023	2022	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Variation (en %)</i>
Produits				
Contributions volontaires				
Contributions annuelles	78	179	(101)	(56)
Élimination du remboursement	51	(51)	=	0
Contributions annuelles ajustées	129	128	1	1
Mouvement net des contributions futures à recevoir	80	20	60	>100
Contributions volontaires nettes	158	199	(41)	(21)
Produits des placements	8	3	5	>100
Produits divers	9	7	2	29
Total des produits avant élimination	175	209	(34)	(16)
Élimination (recouvrement des coûts internes)	(7)	(7)	-	0
Total des produits après élimination	168	202	(34)	(17)

5. Les contributions versées au FENU sont affectées aux ressources ordinaires (ressources de base) et aux autres ressources (ressources autres que les ressources de base). En 2023, les contributions annuelles aux ressources ordinaires ont diminué, s'établissant à 6,3 millions de dollars (contre 9,6 millions en 2022), principalement en raison d'une contribution plus faible de la part d'un donateur. Les contributions annuelles aux autres ressources ont également diminué, s'établissant à 71,3 millions de dollars (contre 169,2 millions en 2022) ; cette diminution est principalement due au fait que 51,1 millions de dollars reçus en 2022 ont été remboursés en 2023. Si l'on exclut cette contribution reçue en 2022 et remboursée en 2023, le montant des contributions annuelles serait passé de 127,7 millions de dollars en 2022 à 129,3 millions en 2023, comme le montre la section surlignée dans le tableau 2 et la figure I. La part des ressources ordinaires et des autres ressources dans le total des contributions annuelles en 2023 était de 8 % et de 92 %, respectivement.

C. Charges

6. Le montant total des charges a diminué de 15 millions de dollars pour atteindre 101 millions de dollars (contre 116 millions en 2022). Cette diminution est

principalement due au fait que les subventions et autres transferts ont baissé de 14,6 millions en 2023.

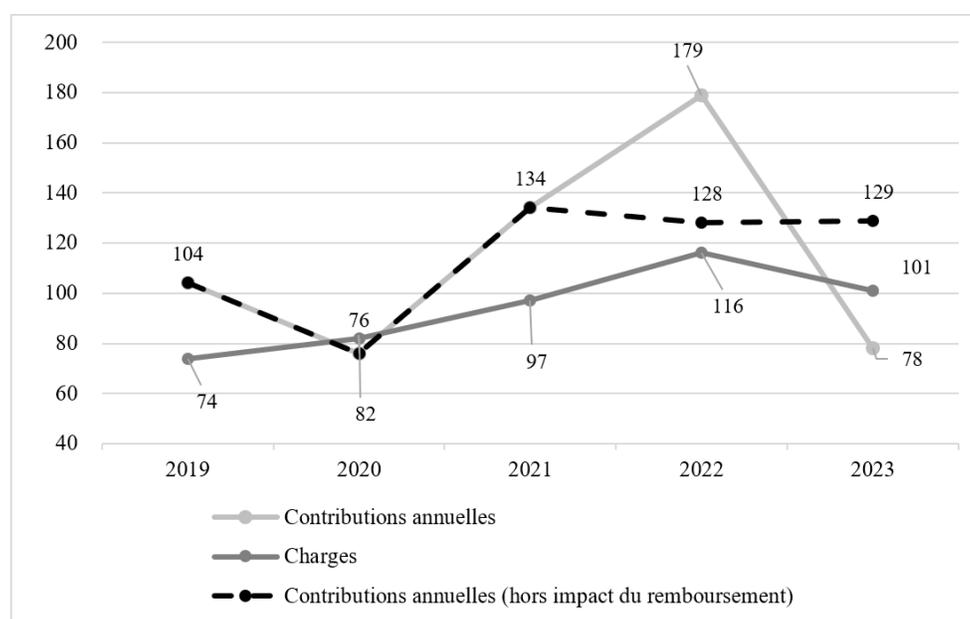
7. Les charges comprennent la part des « autres dépenses d'équipement » de l'exécution des programmes, qui comprend des subventions et autres transferts d'un montant de 30,2 millions de dollars (contre 44,8 millions en 2022).

8. En 2023, les charges se chiffraient à 107,5 millions de dollars (avant élimination du recouvrement des coûts internes) et se répartissaient comme suit : 95,3 millions de dollars au titre des activités de programme (89 %) ; 6,4 millions de dollars au titre des activités visant l'efficacité du développement (6 %) ; 5,8 millions de dollars au titre des activités de gestion (5 %).

Figure I

Évolution annuelle du total des contributions et des charges (2019-2023)^a

(En millions de dollars des États-Unis)



^a Le déficit en cours d'exercice pour 2020 et 2023 a été financé par l'excédent d'autres ressources accumulées au cours des années précédentes.

D. Autres

9. Le FENU a reçu 2,7 millions de dollars prélevés sur le budget institutionnel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2022 : 2,7 millions) pour les charges de gestion, notamment le loyer, et 1,2 million de dollars sur les ressources destinées à l'appui aux programmes du PNUD (2022 : 1,3 million) pour les dépenses techniques.

10. À la fin de 2023, le Fonds détenait des actifs d'une valeur totale de 485 millions de dollars, contre 417 millions de dollars en 2022. Cette augmentation tient essentiellement au fait que les créances liées à des opérations sans contrepartie directe ont augmenté de 64,1 millions de dollars (37,4 %) et les créances diverses de 23,7 millions de dollars (plus de 100 %).

11. À la fin de 2023, le Fonds avait un passif d'une valeur totale de 24 millions de dollars (contre 19 millions en 2022), dont 14,2 millions au titre de l'assurance maladie

après la cessation de service (contre 11,4 millions en 2022). Ces engagements demeurent intégralement financés.

12. Le montant de l'actif net (situation nette) s'élevait à 461 millions de dollars en 2023 et se décomposait comme suit : excédent cumulé (453 millions) ; réserve opérationnelle (8 millions). Le montant de l'excédent cumulé (453 millions de dollars) se répartissait comme suit : contributions non encore reçues des donateurs au 31 décembre 2023 (235 millions de dollars) ; contributions aux autres ressources reçues mais réservées à des activités pluriannuelles (89 millions de dollars) ; contributions aux autres ressources reçues au cours du dernier trimestre de 2023 et donc seulement budgétisées en 2024 (73 millions de dollars) ; soldes cumulés généraux (56 millions de dollars).

13. Le FENU a continué d'appliquer la politique de recouvrement des coûts du PNUD. Seule une nouvelle dérogation à la règle du recouvrement des frais généraux de gestion a été accordée en 2023. Son incidence financière, estimée à 0,2 million de dollars, a été minime.

14. Au 31 décembre 2023, étaient en cours 23 prêts concessionnels d'une valeur totale de 2,4 millions de dollars et deux garanties d'une valeur totale de 0,3 million de dollars. Par ailleurs, le Fonds avait cinq garanties de portefeuille en cours, avec un plafond total de 0,9 million de dollars, qui représente la valeur maximale de tout passif éventuel généré par ces opérations. Les investissements en cours concernent les domaines de l'agrobusiness, des énergies propres, de l'inclusion financière, de l'émancipation économique des femmes dans certains des pays les moins avancés, notamment au Burkina Faso, en Éthiopie, au Myanmar, en Ouganda, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone et en Zambie.

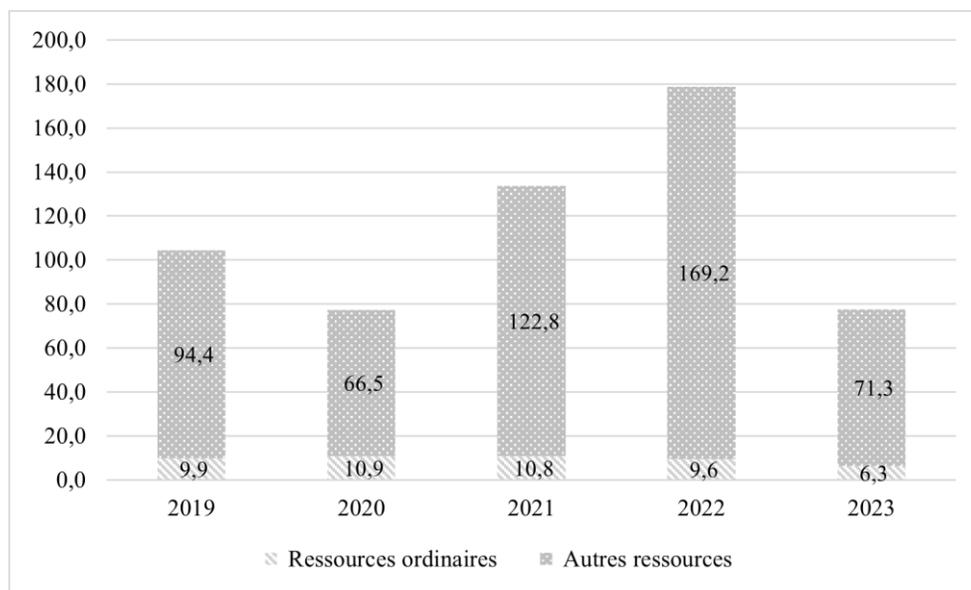
15. Les fonds d'affectation spéciale pour le financement des projets destinés aux plus isolés constituent des financements à affectation souple pour des modèles de finance et d'activités innovants visant à promouvoir le développement durable dans les zones les plus isolées des pays les moins avancés. Au 31 décembre 2023, le solde de ces fonds était de 43,6 millions de dollars, préaffectés à des activités relatives aux programmes pour l'année suivante.

III. Partenariats

16. Le FENU continue d'entretenir des partenariats avec les gouvernements des pays donateurs et avec des partenaires multilatéraux. La figure II illustre l'évolution annuelle des contributions totales de 2019 à 2023, par type de ressources.

Figure II
Total des contributions annuelles (2019-2023)

(En millions de dollars des États-Unis)

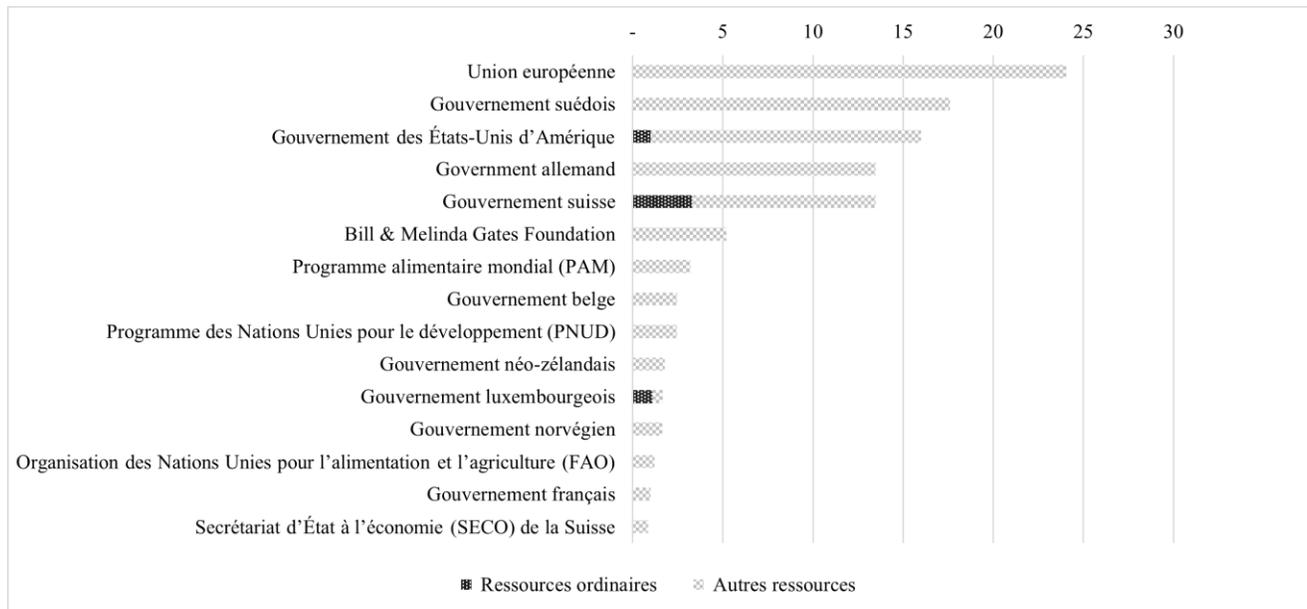


17. En 2023, le FENU a reçu des contributions de 38 partenaires de développement (contre 41 en 2022). La figure III récapitule les contributions annuelles versées par les 15 principaux partenaires de financement du Fonds, qui se sont élevées à 100,6 millions de dollars, ainsi que le montant des contributions annuelles, qui était de 77,6 millions de dollars, compte tenu de la hausse des remboursements aux donateurs présentée au paragraphe 5. En 2022, les contributions annuelles versées par les 15 principaux partenaires du Fonds s'élevaient à 172,1 millions de dollars, soit 96 % du montant total des contributions annuelles.

Figure III

Contributions annuelles totales versées par les 15 principaux partenaires de financement (2023)

(En millions de dollars des États-Unis)



18. Les contributions annuelles des partenaires de financement aux ressources ordinaires du FENU s'élevaient à 6,3 millions de dollars (contre 9,6 millions en 2022). Le nombre de partenaires contribuant aux ressources ordinaires est tombé à sept, contre neuf en 2022 et 11 en 2021. Le Fonds s'attache à nouer de nouveaux partenariats et à élaborer une nouvelle stratégie de communication afin de renforcer son positionnement et d'intensifier ses rapports avec les principaux partenaires et parties prenantes, afin de renverser la tendance. Les contributions effectuées au titre des ressources ordinaires sont restées en deçà des 25 millions de dollars par an requis pour permettre au FENU d'assurer une présence significative dans les 45 pays les moins avancés et de fournir des ressources à investir dans les projets prioritaires pour ces pays, comme prévu dans son cadre stratégique pour la période 2022-2025. Cette baisse préoccupante des ressources ordinaires entrave la capacité du Fonds à superviser et gérer efficacement un portefeuille de programmes diversifié, recruter et retenir le personnel indispensable aux fonctions essentielles de contrôle, maintenir une présence solide dans les 45 pays les moins avancés, stimuler l'innovation et mettre à l'essai des solutions de financement d'une importance cruciale pour relever les défis urgents en matière de développement.

19. Les contributions annuelles au titre des autres ressources ont diminué par rapport aux exercices précédents, s'établissant à 71,3 millions de dollars en 2023 contre 169,2 millions en 2022. Cette variation tient principalement à l'augmentation des remboursements aux donateurs présentée au paragraphe 5. Le FENU est attaché à élargir sa collaboration avec le système des Nations Unies, en mettant son expertise et ses instruments spécialisés au service des autres entités des Nations Unies. En 2023, il a lancé 69 initiatives en conjonction avec diverses entités partenaires des Nations Unies. Il a reçu un important soutien financier, obtenant 26,2 millions de dollars des fonds de financement commun des Nations Unies et d'autres entités, ce qui démontre une fois de plus la proposition de valeur qu'il apporte aux projets de développement collaboratifs.